

## Compte-rendu CTPM – 2 décembre 2021

A la DGCCRF, les comités techniques ce n'est pas tous les jours... ce n'était que le 2<sup>e</sup> de l'année, et son seul point à l'ordre du jour était le Rapport Social Unique (RSU, ex-bilan social) 2020 de la DGCCRF.

En préalable (voir déclaration ci-jointe) **solidaires ccrf & scl** avait dénoncé le fait que la DG évite d'évoquer les décisions qui concernent les personnels mais aussi les missions dans les instances officielles, tout comme la mise en place de mutualisations interdépartementales.

Scoop : la DG a donné des informations sur [la mystérieuse enveloppe « harmonisation des régimes indemnitaires » reprise dans le projet de loi de finances \(PLF\) 2022](#).

Pas scoop : la DG a encore survendu les mutualisations, un nirvana que des syndicalistes grincheux·ses et, le mot a été prononcé par la directrice générale elle-même, pessimistes, seraient à ses yeux les seul·es à remettre en cause alors qu'elle n'a que des retours très positifs des directions où la mutualisation a été mise en place.

Le Chef de service a même tenté de nous démontrer que la mutualisation était préférable à une polyvalence accrue des agent·es comme cela est souhaité par d'autres ministères et que le renfort d'effectifs n'était pas LA solution.

### Une négociation à 3,1 millions d'euros

La Directrice Générale avait des nouvelles à annoncer... Au premier semestre 2022 (sous – entendu, avant la présidentielle) la DG lancera, sous réserve d'adoption du PLF, un cycle de négociations sur l'utilisation de l'enveloppe spécifique « harmonisation des régimes indemnitaires ».

Premier signe indiquant qu'il faut bien se garder de se réjouir trop tôt, cette négociation concernera l'accompagnement RH du plan stratégique pour valoriser, dicit la DG, les agent·es qui y contribuent le plus. Il n'est pas question, pour l'administration, d'un montant partagé uniformément entre l'ensemble des agent·es.

Pour **solidaires**, ni réparti progressivement (plus pour les C, moins pour les A+).

Des pistes ont été lâchées au fil des échanges et des sujets abordés :

⇒ La DG est toujours opposée à la transformation de l'emploi d'Inspecteur·trice Expert·e (IE) en grade de débouché. Avec des arguments pas toujours limpides, mais bon...

⇒ Les catégories C qui ne peuvent mécaniquement plus accéder à la catégorie B faute de recrutement de contrôleurs et contrôleuses, pourraient faire l'objet d'un traitement spécifique... et satisfaire la revendication de **solidaires** sur la transformation de C en B ?

⇒ Autre catégorie à pouvoir faire l'objet d'un traitement spécifique selon la DG, l'encadrement supérieur (au sens Bercy, donc à partir d'IP) pour renforcer l'attractivité du début de carrière d'IP. Pour la DG la cause du désintérêt pour le concours d'IP est pécuniaire, il n'est pas la conséquence de la contrainte de la mobilité géographique ou du peu d'intérêt pour le travail d'encadrement (ah, le suivi des indicateurs...). Sans parler que le début de carrière d'Inspecteur·trice (le plus bas échelon indiciaire de la fonction publique !) ne suscite lui pas grand intérêt de la part de la DG...

⇒ Autre évolution évoquée à mots couverts par le chef de service de la DGCCRF, la priorité donnée à la correspondance entre la personne arrivant et la fiche de poste disponible au détriment des rapprochements géographiques.

Une première réunion devrait se tenir mi-décembre pour fixer de grandes orientations de la « négociation sociale », sans qu'il soit forcément nécessaire de formaliser un accord de méthode (la grande tarte à la crème de la Fonction publique par les temps qui courent).

**Solidaires** a annoncé qu'il était important que la DG donne des pistes concrètes dès le début. Les travaux du dernier congrès du syndicat et les revendications des collègues seront notre boussole dans les échanges sur le projet d'accord... Reste à savoir si accord il y aura !

### **Mutualisations interdépartementales : la panacée, vraiment ?**

Attaquée sur le sujet par **Solidaires** comme par les autres organisations syndicales, la directrice générale a une nouvelle fois dressé un bilan « positif » des mutualisations (le mot est de la DG). Inutile de réécrire ici ses arguments maintes fois ressassés (sans convaincre grand monde, bizarrement), comme la lutte contre isolement de certain·es agent·es, la baisse des souffrances au travail (si si), le renvoi au dialogue social local pour tenir compte des spécificités (vu les retours de certains départements, voire de certaines régions, on éviterait de trop mettre en avant la qualité du dialogue social local !).

La Directrice Générale a même innové en avançant un ultime argument... L'ARGUMENT MASSUE... « Il faut arrêter le regard misérabiliste sur notre administration ».

Comme Jean-Pierre Raffarin en son temps, la DG va-t-elle invoquer Lorie et sa « positive attitude » ? Il est préoccupant de voir qu'une administration en est amenée à jouer sur le ressort psychologique et la culpabilisation des personnels pour prétendre ramener l'optimisme et la foi dans l'amélioration des conditions de travail à la DGCCRF... faute d'agir concrètement !

C'est évidemment un non-argument pour **Solidaires** et le signe que le déni est toujours de mises sur les conséquences d'une politique de mutualisations. Sous prétexte d'éviter une trop forte diminution dans les directions départementales interministérielles (DDI), elle ne fait que soumettre les personnels CCRF à une double peine : l'interministérialité ET les mutualisations interdépartementales ! Aujourd'hui comme hier, pour **Solidaires**, c'est non à cette organisation pathogène !

### **Questions diverses**

#### Situation sanitaire

La seule nouveauté à ce stade est que pour les personnels d'administration centrale, les hiérarchies ont été encouragées à augmenter le télétravail, en gardant pour l'instant le plafond de 3 jours hebdomadaires.

En cas de nouvelles évolutions des visioconférences permettront de suivre les mesures prises.

#### Télétravail des stagiaires

Interrogée par **Solidaires**, la Direction Générale a annoncé que les stagiaires qui étaient placés en télétravail (à l'école ou en stage pratique) étaient bien éligibles à l'indemnité de 2,50 € par journée de télétravail, plafonnés à 220 € par an.

Par contre elle a rappelé que la porte n'était pas ouverte au télétravail volontaire, l'objectif de la formation notamment pratique étant d'être en présentiel. Bien évidemment, quand les agent-es doivent être en télétravail (organisation locale, décision gouvernementale, ou des situations à voir au cas par cas) ils et elles sont bien éligibles à l'indemnité.

L'administration a précisé qu'en cas de préconisation médicale d'un aménagement de poste, l'indemnité serait payée. Il en va de même pour les agent-es placés en télétravail pour

garder leur enfant dans le cas de fermeture de classe. Lors des stages pratiques, il en irait de même si leur direction venait à devoir fermer.

#### Recours en CAP

Les CAP B et se réuniront en janvier pour examiner les recours en évaluation 2021 (7 en A et 1 en B)

#### Coopérants

Les dernières évolutions jurisprudentielles font que les collègues qui viennent en stage à l'ENCCRF ne peuvent plus participer aux enquêtes... Déjà que cet année leur accueil logistique par le bureau de la formation avait quelque peu laissé à désirer (sur le logement notamment), **Solitaires** a donc demandé une remise à plat du système pour que ces formations profitent pleinement aux coopérants.

La DG a reconnu les problèmes, et cherche des solutions... faute de quoi c'est bien la coopération internationale qui ne serait plus possible à l'ENCCRF.